

COUR D'APPEL DE CAEN

DEMANDE D'INSCRIPTION INITIALE d'une personne morale SUR LA LISTE DES EXPERTS JUDICIAIRES

DRESSÉE PAR LA COUR D'APPEL

*adresser ce document une fois rempli et signé,
accompagné des pièces justificatives demandées,
avant le 1er mars de chaque année civile
pour une inscription au titre de l'année suivante
au procureur de la République près le tribunal judiciaire
dans le ressort duquel la personne morale candidate a son siège social
soit par courrier, soit par remise au service compétent.*

***ATTENTION, tout dossier insuffisamment ou inexactement
complété ou non accompagné de la totalité des pièces justificatives
nécessaires donnera lieu au rejet de la candidature concernée ;
utiliser exclusivement ce document, sans aucune reproduction,
conversion ni modification.***

I - IDENTITÉ DE LA PERSONNE MORALE CANDIDATE

ATTENTION, chacun des renseignements demandés est indispensable à la bonne constitution de votre dossier.

Veillez préciser quels sont les éléments de coordonnées dont vous acceptez la diffusion auprès du public (coordonnées figurant sur la liste INTERNET de la cour -diffusion publique- et sur les décisions de désignation).

dénomination sociale :

représenté.e par : mentionner **IMPÉRATIVEMENT** les nom(s), prénom(s), date et lieu de naissance de la/du représentant.e de la personne morale candidate et joindre une copie recto verso de sa carte nationale d'identité en cours de validité ainsi que la justification de sa qualité de représentant.e légal.e

siège social:

adresse mail de la structure (champ à renseigner obligatoirement) :

noms, prénoms, dates et lieux de naissance des dirigeant.e.s de la personne morale candidate (membres du conseil d'administration) :

**II - SPÉCIALITÉ(S) DANS (LA)(LES)QUELLE(S)
L'INSCRIPTION EST DEMANDÉE** *(se reporter impérativement à la liste des rubriques et sous-rubriques d'inscription qui est fixée par arrêté ministériel et à laquelle il ne peut être dérogé)*

**III - QUESTIONNAIRE SUR LA PRÉVENTION DU RISQUE DE
CONFLIT D'INTÉRÊT ENTRE DES MISSIONS D'EXPERTISE
JUDICIAIRE ET DES ACTIVITÉS POUR LE COMPTE PE
COMPAGNIES D'ASSURANCES**

La personne morale candidate exerce-t-elle une partie de son activité pour le compte d'une ou plusieurs sociétés d'assurance? **OUI / NON**

Si NON, passer directement au paragraphe IV ci-dessous.

Si OUI, veuillez préciser :

1) dans quel domaine (appréciation de préjudices matériels, économiques et/ou financiers, réparation de dommages corporels, responsabilité de professionnels, vices de construction ou vices cachés...)?

2) la personne morale candidate est-elle liée avec une/des compagnie(s) et/ou sociétés d'assurance par un contrat prévoyant con intervention régulière comme conseil à ses/leurs côtés ? **OUI / NON**
Si OUI, apporter toute(s) précision(s) utile(s) :

3) préciser le nom de(s) (la) (chacune des) compagnie(s) et/ou société(s) d'assurance à la demande de(s)(la)quelle(s) la personne morale candidate est intervenu.e comme conseil, à titre expertal ou d'assistance expertale au cours des trois dernières années :

4) préciser quelle(s) (est)(sont) (la)(les) compagnie(s) ou société(s) d'assurance(s) garantissant la responsabilité civile professionnelle et/ou l'exercice (expertal) (de conseil) de la personne morale candidate :

5) préciser en complétant le tableau ci-dessous quelle est la part de l'activité totale exercée à la demande de (cette)(ces) société(s) et/ou compagnie(s) d'assurance au cours des trois dernières années :

répartition :	entre :					
	missions confiées par une juridiction		missions confiées par une compagnie ou société d'assurance		autres missions expertales et/ou d'assistance expertale	
des missions traitées (<i>en nombre de missions</i>)	année n-3		année n-3		année n-3	
	année n-2		année n-2		année n-2	
	année n-1		année n-1		année n-1	
	total		total		total	
du (chiffre d'affaires) (revenu de l'activité) [expertal(e)] [et/ou de conseil] (en pourcentage approximatif)	année n-3		année n-3		année n-3	
	année n-2		année n-2		année n-2	
	année n-1		année n-1		année n-1	
	soit en moyenne par an :		soit en moyenne par an :		soit en moyenne par an :	

IV - ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné.e mentionner IMPÉRATIVEMENT les prénom(s) et nom(s) de la/du signataire représentant la personne morale candidate

agissant en qualité de représentant.e légal.e de la personne morale candidate,

certifie sur l'honneur l'exactitude des indications fournies dans le cadre de la présente candidature et :

- que chacun.e des dirigeant.e.s de la personne morale que je représente, tel.le.s que ci-dessus mentionné.e.s, remplit les conditions suivantes :

- n'avoir pas été l'auteur.e de faits ayant donné lieu à une condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs, ni de faits de même nature ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation ;

- n'avoir pas été frappé.e de faillite personnelle ou d'une autre sanction en application du titre II de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967, ou dans le régime antérieur, été déclaré.e en état de faillite ou de règlement judiciaire ;

- que la personne morale que je représente :

- n'est pas inscrite sur la liste des experts d'une autre cour d'appel,

- exerce une activité depuis un temps et dans des conditions lui ayant conféré une suffisante qualification par rapport (à la)(aux) spécialité(s) dans (la)(les)quelle(s) elle sollicite son inscription, et que cette activité n'est pas incompatible avec l'indépendance nécessaire à l'exercice de missions judiciaires d'expertise ,

- dispose des moyens techniques et du personnel qualifié approprié ;

- a son siège social, une succursale ou un établissement technique en rapport avec sa spécialité, dans le ressort de la cour d'appel de Caen ;

- a connaissance qu'outre la nécessité de respecter une **obligation générale d'honorabilité**, son inscription sur la liste des experts lui imposera les obligations suivantes auxquelles elle accepte expressément par avance de se conformer, avis lui étant donné que le non-respect de l'une d'entre elles serait de nature à justifier que son inscription ne soit pas renouvelée à l'issue de la période probatoire initiale de trois ans et pourrait l'exposer aux sanctions disciplinaires attachées au statut de l'expert de justice :

- être **punctuel.le dans l'exécution des missions** qui lui seront confiées,

[porter en bas de cette page les initiales de la/du signataire de la présente déclaration]

- prendre toutes dispositions utiles afin d'**être disponible pour leur accomplissement**,
- accomplir celles-ci dans le respect de la **confidentialité**, de la **discrétion**, de l'**objectivité** et de l'**impartialité** et, s'agissant des missions devant être exécutées suivant les règles de la procédure civile, du **principe du contradictoire**,
- veiller à la **qualité et à la maîtrise du coût de ses prestations**, lorsque celles-ci n'obéissent pas à un cadre de tarification réglementairement fixé,
- satisfaire régulièrement à une **obligation de formation des personnes physiques chargées en son sein de l'exécution des missions d'expertise**, garantie du maintien de leur niveau de **compétence**, tant dans le(s) **domaine(s) de spécialité** pour le(s)quel(s) aura été prononcée l'inscription que dans celui de l'acquisition de la **connaissance des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction confiées à un technicien**,
- **rendre compte spontanément, avant le 1er mars de chaque année**, dans les formes prescrites, au premier président de la cour d'appel de Caen et au procureur général près cette cour, tant de son activité expertale au cours du dernier exercice civil que du suivi des formations correspondants aux exigences ci-dessus rappelées.

- étant détentrice de l'adresse électronique ci-dessus mentionnée, **accepte d'y recevoir des courriers par ce mode de transmission et reconnaît comme réceptionnée chacune des transmissions qui lui sera adressée par messagerie électronique.**

Fait a
Le

(Nom(s), prénom(s), et signature de la personne habilitée à représenter la personne morale candidate)